

PROCÉDURE SAV - MÉMO

POLITIQUE SATISFAIT OU REMBOURSÉ

- LE CONSOMMATEUR RETOURNE LE PRODUIT ET LA FACTURE AU REVENDEUR SOUS 30 JOURS APRÈS ACHAT



LE REVENDEUR :

- REMBOURSE LE CONSOMMATEUR
- RETOURNE LE PRODUIT USAGÉ ET LA FACTURE D'ACHAT AU COMMERCIAL CYNNOTEK



CYNNOTEK PROCÈDE AU REMPLACEMENT DU PRODUIT USAGÉ PAR UN PRODUIT IDENTIQUE NEUF

CYNNOTEK NE REMBOURSE EN AUCUN CAS LE PRODUIT

SERVICE APRÈS-VENTE

TICKLESS®
ULTRASONIC TICK AND FLEA REPELLENT



GARANTIE 1 AN

- **MAIL**
info@tickless.com

PROBLÈME SAV

LE CONSOMMATEUR ENVOIE UN MAIL À TICKLESS :
→ **info@tickless.com**



LA DEMANDE DE SAV EST VALIDÉE :

- LE CONSOMMATEUR RECOIT UN PRODUIT DE REMPLACEMENT



AUCUN DÉFAUT DE FABRICATION N'EST CONSTATÉ :
LA PRISE EN CHARGE SAV EST REFUSÉE

AUCUN REMBOURSEMENT N'EST EFFECTUÉ

PROCÉDURE SAV - DÉTAILLÉE

1. TERMES DE LA GARANTIE

Les produits TICKLESS sont garantis un an après la date d'achat, facture à l'appui, excepté pour les produits d'une valeur inférieure à 26.00€ ou pour les produits dont la durée de fonctionnement est de 6 mois comme indiquée par le fabricant : ces produits ont dans ce cas une période de garantie de 6 mois, à compter de la date d'achat, facture à l'appui.

Avant de pouvoir faire valoir la garantie, TICKLESS essaie de résoudre les difficultés rencontrées par le consommateur à distance. Si cela n'est pas possible, TICKLESS confirmera que le produit est défectueux.

2. LIMITES DE GARANTIE

Cette garantie ne s'applique pas :

- Aux pièces d'usure telles que les batteries et ne couvre pas les dommages causés par un accident, un abus, une mauvaise utilisation ou toute autre incident de ce genre.
- Aux attaches et autres accessoires.
- En cas de perte, d'endommagement (morsures...) ou de vol.
- Veuillez noter que toute tentative d'ouvrir ou de démonter l'appareil par soi-même annulera la garantie.

3. PROCÉDURE DE GARANTIE

Si le consommateur rencontre des problèmes avec son produit, le service client est là afin de l'aider à les résoudre.

Le consommateur peut contacter TICKLESS via courriel : info@tickless.com

4. POLITIQUE SATISFAIT OU REMBOURSÉ 30 JOURS

TICKLESS propose la garantie « Satisfait ou remboursé ». Si le consommateur n'est pas satisfait de son achat, il peut le retourner au point de vente où il l'a acheté et demander son remboursement intégral dans un délai de 30 jours après achat, date de facture faisant foi.

Le revendeur effectue le remboursement et retourne le produit accompagné de la facture d'achat à son commercial Cynnotek. Cynnotek ne rembourse en aucun cas le produit retourné mais remplace le produit usagé par un produit identique neuf.

POUR RÉSUMER :

- LE CONSOMMATEUR TRAITE EN DIRECT AVEC LE SAV TICKLESS
- CYNNOTEK ET LE REVENDEUR **NE DOIVENT PAS** PRENDRE EN CHARGE LES PRODUITS DÉFECTUEUX OU PROCÉDER À UN ÉCHANGE
- DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE SATISFAIT OU REMBOURSÉ, LE REVENDEUR REMBOURSE LE TRACEUR AU CONSOMMATEUR ET RETOURNE LE PRODUIT ET LA FACTURE D'ACHAT AU COMMERCIAL CYNNOTEK
- **AUCUN REMBOURSEMENT N'EST EFFECTUÉ**